

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2072

14 juillet 2016

SOMMAIRE

AES Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l.	99437	Société de Participations Financières Maruh S.A.	99454
AF1000 Consulting S.à r.l.	99435	SOCO Luxembourg S.à r.l.	99456
Aida S.A.	99438	Stadtpark 1.0 S.C.S.	99425
Airbikes S.A.	99438	Stadtpark 1.3 S.C.S.	99425
Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l.	99434	Tharawat Holding S.A.	99410
Allianz Life Luxembourg	99434	Valueinvest Lux	99434
Alpazen S.A.	99438	Vandersanden Bricks S.A.	99432
Altair International S.A.	99439	Vaurigard S.A.	99432
Altice Entertainment News & Sport S.A.	99456	Vectis IP S.A.	99432
Altice Entertainment & Sport S.A.	99456	VED S.A.	99433
AM International Resorts S.à r.l.	99439	Victor Hugo 2 S.à r.l.	99433
Anglo Venezuela Investments	99435	VIDA HOLDING S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial	99431
Anglo Venezuela Investments	99434	Viking Brands S.A.	99433
Antonio Pulcini Group S.A.	99435	Vintage 2015 S.à r.l.	99433
LEN FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial	99454	VI Participations S.A., SPF	99431
Limber S.A.	99410	Votorantim Re	99434
Luxembourg Investment Company 6 S.à r.l.	99441	Walnut Investment S.à r.l.	99426
OPG European Holdings (lux) s.à r.l.	99425	Whirlpool International Manufacturing S. à r.l.	99426
Publity Artecom Ismaning S.à r.l.	99441	Whitewood (Blue) UK S.à r.l.	99431

**Tharawat Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Limber S.A.).**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 196.004.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-first day of the month of April.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Picigiemme S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 75.133, having its registered office at 38, Haerebiërg, Wecker L-6868,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LIMBER S.A., a public limited company by shares (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148, Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 196.004 (the "Company"),

incorporated by deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 31 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of 1st June 2015, number 1391, page 66758 (the "Mémorial").

The Sole Shareholder is here represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, acting in such capacity, has declared and required the notary to record that:

I. The Sole Shareholder of the Company holds all the thirty-one thousand (31.000) shares in issue in the Company, so that resolutions may be validly taken by it.

II. The agenda of the meeting was as follows:

1. Amendment of the name of the Company from Limber S.A. to Tharawat Holding S.A.;

2. Amendment of the corporate object of the Company and consequential amendment of article 3 (which will become article 4) of the Articles so that it reads as follows:

“ **4.1.** The objects of the Company are (i) the acquisition, holding, management and disposal, in any form whatsoever, of participations, interests and rights in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, assumption or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, claims, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind or any kind of obligations assumed by third parties, (ii) the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing, and management of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the rights deriving therefrom or supplementing them and (iii) the ownership, administration, development and management of its portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.3. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.

4.4. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit.

4.5. The Company may give guarantees and grant securities (including upstream and cross-stream) to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.8. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

4.9. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”;

3. Renewal and increase of the authorised (unissued) share capital of the Company up to an amount of twelve million Euros (EUR 12,000,000) represented by twelve million (12,000,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each, suppression and waiver of, and authorisation to the board of directors of the Company (the “Board”) to suppress, limit or waive any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorized share capital; authorisation to the Board to issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, or by way of conversion into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorized share capital, for a period ending of the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording such decision in the Mémorial; acknowledgement of the report by the Board pursuant to article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights;

4. Acknowledgment and acceptance of the resignation of Mr. Jean Martin STOFFEL, Mrs. Sarah LOBO and Mrs. Virginie DERAÏNS and appointment of Mr. Michael Jonathan GALE, Mr. Gustave STOFFEL and Mr. Pierre SCHAERER as directors of the Company until the annual meeting of approving the financial accounts for the financial year ending 30 June 2021;

5. Full amendment and restatement of the Articles to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth above.

The following resolutions were passed by the Sole Shareholder:

Therefore the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from Limber S.A., société anonyme, to Tharawat Holding S.A.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the corporate object of the Company and consequently to amend article 3 of the articles of association of the Company, which will become article 4, to be read as set forth in the agenda.

Third resolution

It is resolved to renew and increase the authorised unissued share capital of the Company up to an amount of twelve million Euros (EUR 12,000,000) represented by twelve million (12,000,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

It is resolved to acknowledge the report by the Board of Directors of the Company (the “Board”) pursuant to article 32-3 (5) of Luxembourg company law on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights (a copy of which shall remain with the present deed and be registered therewith).

It is resolved to suppress and waive and to authorise the Board to suppress, limit or waive any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorized share capital and to authorise the Board to proceed to issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, or by way of conversion into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate (s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorized share capital, for a period ending of the fifth anniversary of the day of publication of the present notarial deed in the Mémorial.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledged and resolved to accept the resignation of the following persons as directors of the Company effective as of the date hereof:

- Mr. Jean Martin STOFFEL
- Mrs. Sarah LOBO
- Mrs. Virginie DERAÏNS

The Sole Shareholder resolved to appoint with effect from the date hereof and until the annual general meeting of shareholders of the Company which shall approve the financial statements of the Company for the financial year ending 30 June 2021:

- Mr. Michael Jonathan GALE, company director, born on 27 October 1962 in Adélaïde, Australia, with professional address at Baarerstrasse 78, CH-6301 Zug, Switzerland;
 - Mr. Gustave STOFFEL, company director, born on 16 June 1953 in Luxembourg, professionally residing at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg; and
 - Mr. Pierre SCHAERER, company director, born on 24 August 1941 in Thöringen, Switzerland, with professional address at Treureva, Othmarstrasse 8, CH-8024 Zurich,
- as directors of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to proceed to the entire restatement of the articles of association including but not limited to the name and corporate object clauses so that the articles of association shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Tharawat Holding S.A. (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), and the present articles of incorporation (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (“Luxembourg”). It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board (as defined below) or, in the case of a Sole Director (as defined below) by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22. below.

2.2. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.3. Where the Board or as the case may be the Sole Director determines that extraordinary political, economic, social, or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company. Such temporary measures will be taken by the Board or as the case may be the Sole Director and notified to the Shareholder(s) of the Company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The objects of the Company are (i) the acquisition, holding, management and disposal, in any form whatsoever, of participations, interests and rights in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, assumption or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, claims, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind or any kind of obligations assumed by third parties, (ii) the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing, and management of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the rights deriving therefrom or supplementing them and (iii) the ownership, administration, development and management of its portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.3. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.

4.4. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit.

4.5. The Company may give guarantees and grant securities (including up-stream and cross-stream) to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other

company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.8. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

4.9. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed and issued share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000) consisting of thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 22. below.

5.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

5.4. The authorized (unissued) share capital is set at twelve million Euros (EUR 12,000,000), represented by twelve millions (12,000,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) per share.

5.5. The authorized share capital shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of [19th April] 2016 relating to the Company in the Mémorial C.

5.6. The Board, or any delegate(s) duly appointed by the Board, may from time to time issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorized unissued share capital against contributions in cash, in kind, or by way of conversion into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions including the issue price determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case issues of shares within the authorized share capital.

5.7. The general meeting has authorized the Board to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the Board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares within the authorized un-issued capital. Upon an issue of shares within the authorized share capital the board of directors shall have the present articles amended accordingly.

5.8. The issued capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation, as prescribed in Article 22 hereof. The issued share capital may further be increased by the board of directors in accordance with the provisions of 5.6.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders (the "Shareholders").

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of the Shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.4. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. In the absence of a specific indication, the address indicated in the share register may be used by the Company. Shareholders may, at any time, change their address by means of a written notification to the Company from time to time.

6.5. Upon the written request of a Shareholder, a certificate recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board members or by the delegate of the Board. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

6.6. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.

8.1. In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the “General Meeting”) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder, any reference to decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.3. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 25th of November each year at 2:00 p.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

8.5. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The General Meeting will meet upon call by the Board or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder’s address set out in the register of Shareholders. If however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

9.2. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

9.3. Each share is entitled to one vote.

9.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.5. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, shareholder or not as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing confirming the identity of the sender.

9.6. Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors (the “Board”) composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the “Sole Director”). All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

10.2. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.3. When a legal person is appointed as a director of the Company (the “Legal Entity”), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

10.4. The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. The General Meeting may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

10.5. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

10.6. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1. The Board shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

11.2. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. Such notice may be given by the secretary.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

11.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender, another director as his or her proxy, without limitation as to the number of proxies which each director may accept and vote provided, however, that at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

11.6. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board may be held by conference call or video conference only.

11.7. The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

11.9. This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

12.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting or any two directors, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in writing.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board, or the Sole Director or any one member of the Board and the secretary.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the Board or to any director(s) or other agent(s), who need not be member of the Board or Shareholder, acting alone or in concert. They may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be member of the Board or shareholder and appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Sole Director in case of a Sole Director and, in the case of a Board, by the joint signatures of any two members of the Board provided however that, in the event the General Meeting has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A director

and one class B director (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Sole Director, or as the case may be by the Board or any two directors or, in the event of classes of directors, by one class A and one class B director acting together (including by way of representation), but only within the limits of such power.

Art. 16. Liability of the Directors. The director(s) is/are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agent(s) of the Company, he/they is/are responsible for the performance of his/their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of director.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm subsidiary of or affiliated to the Company.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and this transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

17.4. If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

17.5. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Supervisory auditor(s).

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditors (commissaire(s) aux comptes). The supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

18.2. The supervisory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, his/their remuneration and the term of his/their office. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of July of each year and terminate on the 30th of June of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th June 2016.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

20.2. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

20.3. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

20.4. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 21. Dissolution and liquidation.

21.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 22. below.

21.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding the liquidation. This General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

21.3. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the party appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-et-unième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Picigemme S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38, Haerebiert, L-6868 Wecker, immatriculée au RCS sous le numéro B 75.133,

en tant qu'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de LIMBER S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle L-1148, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.004 (la «Société»),

constituée suivant un acte de constitution de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 mars 2015, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 1^{er} juin 2015, numéro 1391, page 66758.

L'Actionnaire Unique est ici représenté par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, agissant ès qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Actionnaire Unique de la Société détient toutes les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune émise par la Société, représentant cent pour cent (100%) du capital social émis, soit un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises par lui

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société pour la changer de Limber S.A. en Tharawat Holding S.A.;

2. Modification de l'objet social de la Société et modification en conséquence de l'article 3 des statuts (qui deviendra article 4) de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« 4.1. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit, de participations, d'intérêts et de droits dans, et d'engagements des sociétés ou autres entités, entreprises ou investissements commerciaux luxembourgeois et étrangers, l'acquisition par l'achat, la souscription, la prise en charge ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, ou de tout type d'engagements assumés par des tiers, (ii) la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, l'octroi de licences ou de sous-licences et la gestion de tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que les droits qui en découlent ou qui les complètent, et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs mentionnés aux points (i) et (ii) ci-dessus).

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personne et peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres obligataires, d'obligations et de certificats de créance et autres titres de créances de quelque nature que ce soit.

4.4. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris le produit des emprunts et/ou des émissions de titres de créance) à des sociétés ou d'autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée.

4.5. La Société peut consentir des garanties ou des sûretés (y compris en amont ou latéralement) à des tiers afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, et ce, généralement pour son propre profit ou au profit de ces entités. La Société pourra également nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.7. De manière générale, la Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris et ce, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.

4.8. En outre, la Société peut acquérir, gérer, améliorer et aliéner des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

4.9. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, directement ou indirectement liées dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet»;

3. Renouvellement et augmentation du capital social autorisé (non libéré) de la Société consistant en douze millions d'euros (EUR 12,000,000) représenté par douze millions (12,000,000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, suppression et renoncement à, et autorisation du conseil d'administration de la Société (le «Conseil») à supprimer, limiter ou renoncer à tout droit de souscription préférentiel ou de préemption prévu par la loi luxembourgeoise dans le cas de l'émission d'actions dans cadre du capital autorisé; autorisation au Conseil à émettre des actions ou tout titre ou instrument donnant droit à des actions (par souscription, conversion, échange ou autre) dans le cadre du capital social autorisé non libéré en contrepartie d'apport en numéraire, en nature, ou par conversion en actions ou autre conformément aux termes et conditions déterminés par le Conseil ou son délégué en renonçant, supprimant ou limitant tout droit de souscription préférentiel ou de préemption tel que prévu par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé, pour une période commençant à la date de la présente décision et se terminant au cinquième anniversaire du jour de publication de l'acte notarié enregistrant cette décision dans le Mémorial; prise de connaissance du rapport par le Conseil conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les circonstances et les prix d'émission d'actions en contrepartie de numéraire sans droits préférentiels de souscription;

4. Prise d'acte et acceptation de la démission de M. Jean Martin STOFFEL, de Mme Sarah LOBO et de Mme Virginie DERAÏNS de leur qualité d'administrateurs et nomination de M. Michael Jonathan GALE, de M. Gustave STOFFEL et de M. Pierre SCHAERER en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice arrêté au 30 juin 2021;

5. Refonte des Statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions ci-dessus et faire les modifications suivantes de la manière décrite ci-dessus.

Les résolutions suivantes sont adoptées par l'Actionnaire Unique:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de Limber S.A., en Tharawat Holding S.A.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société qui deviendra article 4, tel que défini dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

Il est décidé de renouveler et augmenter le capital social autorisé, non libéré, jusqu'au montant de douze millions d'euros (EUR 12,000,000) représenté par douze millions (12,000,000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Il est décidé de reconnaître le rapport par du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil») en vertu de l'article 32-3(5) de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sur les circonstances et les prix d'émission d'actions en contrepartie de numéraire sans droits de souscriptions préférentiels (dont une copie restera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui)

Il est décidé de supprimer et renoncer et d'autoriser le Conseil à supprimer, limiter ou renoncer à tout droits de souscriptions préférentiels ou de préemption prévu par la loi Luxembourgeoise pour l'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé et d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission d'actions ou de tout titres ou instruments donnant droit à des actions (par souscription, conversion, échange ou autre) dans le cadre du capital social autorisé non libéré en contrepartie d'apports en numéraire, en nature, ou par conversion en actions ou autre en vertu des termes et conditions déterminés par le Conseil ou ses délégués en renonçant, supprimant ou limitant tous droits de souscription préférentiels ou de préemption tel que prévu par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé, pour une période commençant à la date de la présente décision et se terminant au cinquième anniversaire du jour de publication du présent acte notarié enregistrant cette décision dans le Mémorial.

Quatrième résolution

Il est pris acte et décidé d'accepter la démission avec effet au jour du présent acte de:

- M. Jean Martin STOFFEL;
- Mme Sarah LOBO; et
- Mme Virginie DERAIS

de leur mandat d'administrateur de la Société

Il est décidé de nommer avec effet à compter de la date du présent acte et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice arrêté au 30 juin 2021:

- M. Michael Jonathan GALE, administrateur de société, né le 27 octobre 1962 à Adélaïde, Australie, résidant professionnellement à Baarerstrasse 78, CH-6301 Zug, Suisse;
 - M. Gustave STOFFEL, administrateur de société, né le 16 juin 1963 à Luxembourg, résidant professionnellement au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg; et
 - M. Pierre SCHAERER, administrateur de société, né le 24 août 1941 à Thöringen, Suisse, résidant professionnellement à Treureva, Othmarstrasse 8, CH-8024 Zurich, Switzerland,
- en tant qu'administrateurs de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il est formé par le souscripteur et par toutes les personnes qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Tharawat Holding S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil (tel que défini ci-après) ou, en cas d'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) par une décision de l'Administrateur Unique. Il pourra être transféré à tout autre endroit au Luxembourg par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège social et l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces me-

sures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, notwithstanding le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique et seront portées à la connaissance du(des) Actionnaire(s) de la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit, de participations, d'intérêts et de droits dans, et d'engagements des sociétés ou autres entités, entreprises ou investissements commerciaux luxembourgeois et étrangers, l'acquisition par l'achat, la souscription, la prise en charge ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, ou de tout type d'engagements assumés par des tiers, (ii) la détention, l'acquisition, l'aliénation, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, l'octroi de licences ou de sous-licences et la gestion de tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que les droits qui en découlent ou qui les complètent, et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs mentionnés aux points (i) et (ii) ci-dessus).

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personne et peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres obligataires, d'obligations et de certificats de créance et autres titres de créances de quelque nature que ce soit.

4.4. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris le produit des emprunts et/ou des émissions de titres de créance) à des sociétés ou d'autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée.

4.5. La Société peut consentir des garanties ou des sûretés (y compris en amont ou latéralement) à des tiers afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, et ce, généralement pour son propre profit ou au profit de ces entités. La Société pourra également nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité qu'elle jugerait appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.7. De manière générale, la Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris et ce, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.

4.8. En outre, la Société peut acquérir, gérer, améliorer et aliéner des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

4.9. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, directement ou indirectement liées dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit et émis est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) selon les modalités requises pour la modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

5.3. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

5.4. Le capital social autorisé est fixé à douze millions d'euros (EUR 12,000,000), représenté par douze millions (12,000,000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) par action.

5.5. Le capital social autorisé sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C de l'acte du [19 avril] 2016 concernant la Société.

5.6. Le Conseil ou l'un de ses délégués dûment nommé par le Conseil peut de temps à autre émettre des actions ou tout titre ou instrument donnant droit à des actions (par souscription, conversion, échange ou autrement) dans le cadre du capital social autorisé non libéré en contrepartie d'apports en numéraire, en nature, ou par conversion en actions ou autrement conformément aux termes et conditions y compris le prix d'émission déterminé par le Conseil ou ses délégués tout en renonçant, supprimant ou limitant tout droit préférentiel ou préemptif de souscription tel que prévu par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé.

5.7. L'assemblée générale a autorisé le Conseil à renoncer, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription d'Actionnaire prévu par la loi dans la mesure où le Conseil considère cette renonciation, suppression ou limitation comme souhaitable pour toute(s) émission(s) d'actions dans les limites du capital social autorisé non libéré. Après l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé, le Conseil fera modifier les présents Statuts en conséquence.

5.8. Le capital émis et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision des Actionnaires statuant selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'Article 22 ci-après. Le capital social émis peut en outre être augmenté par le Conseil conformément aux dispositions de l'Article 5.6.

Art. 6. Actions.

6.1. La Société peut avoir un actionnaire (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).

6.2. Les actions sont et resteront nominatives (actions nominatives).

6.3. Un registre de l'/des Actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et annonces pourront être envoyées. À défaut d'indication spécifique, l'adresse inscrite dans le registre des actions pourra être utilisée par la Société. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse moyennant notification écrite à la Société.

6.5. À la demande écrite d'un Actionnaire, un certificat confirmant l'inscription de cet Actionnaire au registre des Actionnaires peut être émis. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminés par le Conseil. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sur la base de preuves, d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs action(s) est(sont) détenue(s) de manière conjointe ou si la propriété de cette(ces) action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit à cette (ces) action(s) doivent nommer un seul mandataire pour représenter cette(ces) action(s) envers la Société. À défaut de nommer ledit mandataire, les droits attachés à cette(ces) action(s) sont suspendus.

Art. 7. Transfert d'actions.

7.1. Le transfert d'actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de l'(des) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou conformément aux dispositions relatives à la cession de créances prévues par l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

7.2. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert attestant du consentement du cédant et du cessionnaire jugés satisfaisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des Actionnaires de la Société.

8.1. En cas de pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'«Assemblée Générale») représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

8.2. En cas d'actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera considérée comme référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.3. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation à cette assemblée, le 25 novembre de chaque année à 14h00. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.5. D'autres assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à l'heure indiqués dans les avis de convocation respectifs de l'assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation.

9.1. L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée pour chacun dans le registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

9.2. Les délais de convocation et quorum prévus par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, sauf disposition contraire des Statuts.

9.3. Chaque action donne droit à une voix.

9.4. Sauf si la Loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement, les décisions prises à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de voter.

9.5. Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en nommant comme mandataire une autre personne, actionnaire ou non, par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

9.6. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens similaires de communication grâce auxquels (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) l'assemblée est transmise de façon continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette assemblée.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé d'au moins [trois (3) administrateurs], actionnaires ou non. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique»). Toutes les références faites au Conseil dans les présents Statuts seront considérées comme références à l'Administrateur Unique, s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

10.2. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) pour une période ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

10.3. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

10.4. L'(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification d'administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

10.5. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé et ce, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.

10.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, une Assemblée Générale devra rapidement être convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil.

11.1. Le Conseil doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions adoptées par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront à la majorité simple un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question.

11.2. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée qui se tiendra au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Cet avis de convocation peut être remis par le secrétaire.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation écrit préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de ladite réunion. Il peut être renoncé à la convocation écrite moyennant l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation écrite séparée ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

11.5. Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en nommant par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire et ce, sans limitation quant au nombre de procurations que chaque administrateur peut accepter et voter, à condition toutefois qu'au moins deux membres soit soient présents en personne, soit assistent à ladite réunion par l'un des moyens de communication conforme aux exigences énoncées au paragraphe suivant.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être

identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) la réunion est transmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par l'un de ces moyens de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par conférence téléphonique ou vidéoconférence.

11.7. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

11.9. Le présent article 11 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de ladite réunion ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux des administrateurs, et les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront constatées par écrit.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux des membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique ou l'un des membres du Conseil d'Administration et le secrétaire.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est doté des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société dans la gestion de ces affaires à tout membre du Conseil ou à tout administrateur ou autre représentant, qui ne doivent pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, agissant individuellement ou de concert. Ils peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également déléguer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, ne devant pas nécessairement être membre du Conseil ou actionnaire, ainsi que nommer et révoquer tous les dirigeants et employés et fixer leur rémunération.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers et ce, à tous égards, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique en cas d'Administrateur Unique et, en cas de Conseil, par la signature conjointe de deux des membres du Conseil, étant toutefois entendu que dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y compris, par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Conseil ou deux des administrateurs, ou, en cas de classes d'administrateurs, par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B agissant de concert (y compris par voie de représentation), mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs. L'(les) administrateur(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs devoirs.

Sous réserve des exceptions et des limitations reprises ci-dessous, toute personne étant, ou ayant été, administrateur ou dirigeant de la Société, devra être indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour toute responsabilité et pour toutes les dépenses raisonnablement encourues ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure, dans lesquelles elle serait impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de sa qualité passée ou présente d'administrateur ou de représentant et pour les montants payés ou encourus par elle dans le cadre du règlement de celles-ci. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (en matière civile, pénale ou autre, en ce compris en appel) actuels ou éventuels et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront inclure et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocat, frais, jugements et montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un administrateur ou dirigeant:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par un tribunal compétent ou par le conseil d'administration.

Le droit à indemnisation prévu par les présents Statuts est divisible, n'affectera aucun autre droit dont tout administrateur ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être administrateur ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présents Statuts n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les administrateurs et dirigeants, en vertu d'un contrat ou en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou employé(s) de cette autre société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

17.2 Tout administrateur ou dirigeant de la Société, qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une filiale ou d'une société affiliée avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne devra, en raison uniquement de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

17.3 Dans le cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une opération de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de cet intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et un rapport devra être fait sur cette opération et l'intérêt de cet administrateur dans celle-ci à l'Assemblée Générale suivante.

17.4 Si la Société a un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

17.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre normal des affaires courantes de la Société et qui sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera(seront) rééligible(s).

18.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(seront) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, sa(leur) rémunération et la durée de son(leur) mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 Juin 2016.

Art. 20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

20.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant des bénéfices nets annuels.

20.3 Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et à l'heure fixés par le Conseil. Le Conseil peut décider de verser des acomptes sur dividendes selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

20.4 Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire de ladite action, sera perdu pour celui-ci et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 21. Dissolution et liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision adoptée par l'Assemblée Générale selon les modalités prévues en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

21.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) (pouvant être une(des) personne(s) physique(s) ou morale(s)) nommé(s) par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du(des) liquidateur(s).

21.3 Après règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux porteurs d'actions de la Société.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés, de temps à autre, par une Assemblée Générale extraordinaire selon les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susmentionnée le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute à la partie comparante dont il connaît les nom, prénom, statut et résidence, le notaire a signé le présent acte original avec la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 avril 2016. Relation: GAC/2016/3222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 mai 2016.

Référence de publication: 2016103383/860.

(160074915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

OPG European Holdings (lux) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.550,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105209/9.

(160076314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Stadtspark 1.0 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2016105301/12.

(160076592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Stadtspark 1.3 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Bouchra AKHERTOUS
Mandataire

Référence de publication: 2016105304/12.

(160076651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Walnut Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.598.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 09 mai 2016, que l'associé de la Société, BRE/Europe 8NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 500.00 parts sociales et qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Sycamore Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203.543,

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Sycamore Investment S.à r.l. - 500.00

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016107290/19.

(160079432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Whirlpool International Manufacturing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 191.017.100,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.331.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of April.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Whirlpool Europe B.V., a private limited liability company, organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Heerbaan 50 - 52, 4817 NL Breda, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce under number 20082046 ("WEBV");

- Whirlpool Belux NV, a limited liability company, organized and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 3, Nijverheidslaan, B-1853 Strombeek-Bever, Belgium and registered with the RCS de Strombeek-Bever under number 0423.029.569 ("WBNV"); and

- Whirlpool America Holdings Corp., a Delaware corporation, having its registered office at 2711, Centerville Rd., Suite 400, DE 19808 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number 4135682 ("WAHC" together with WEBV and WBNV, the "Shareholders").

Here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, BP 7, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Whirlpool International Manufacturing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 79,339,300 (seventy-nine million three hundred thirty-nine thousand three hundred Euros) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.331 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed enacted by Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 June 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 12 July 2008 under number 1722. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, Luxembourg notary, dated 15 January 2015 and published in the Mémorial C on 5 March 2015 under number 617.

II.- That the 793,393 (seven hundred ninety-three thousand three hundred ninety-three) shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 114,677,800 (one hundred fourteen million six hundred seventy-seven thousand eight hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 79,339,300 (seventy-nine million three hundred thirty-nine thousand three hundred Euros) to EUR 194,017,100 (one hundred ninety-four million seventeen thousand one hundred Euros) by the issuance of 1,146,778 (one million one hundred forty-six thousand seven hundred seventy-eight) new shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, subject to the payment of a share premium in the amount of EUR 515,004,200 (five hundred fifteen million four thousand two hundred Euros), the whole to be paid through a contribution in kind;
3. Subscription to and payment by Whirlpool Europe B.V. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of article 5. of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 114,677,800 (one hundred fourteen million six hundred seventy-seven thousand eight hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 79,339,300 (seventy-nine million three hundred thirty-nine thousand three hundred Euros) to EUR 194,017,100 (one hundred ninety-four million seventeen thousand one hundred Euros) by the issuance of 1,146,778 (one million one hundred forty-six thousand seven hundred seventy-eight) new shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 515,004,200 (five hundred fifteen million four thousand two hundred Euros) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), the whole to be fully paid-up by a contribution in kind made by WEBV and consisting of 100% (hundred percent) of the issued and outstanding shares of Whirlpool Italia Holdings S.r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office at Viale Guido Borghi, 27 -21025 Comerio, Italy, having a share capital of EUR 10,000.00 (ten thousand Euros) and registered with the Companies' Register of Varese under number 03424700122, for an amount of EUR 629,682,000 (six hundred twenty-nine million six hundred eighty-two thousand Euros) (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by WEBV of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Subscription - Payment

WEBV hereby declares to subscribe to the New Shares. The issuance of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by WEBV through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 629,682,000 (six hundred twenty-nine million six hundred eighty-two thousand Euros).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated April 14, 2016, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

- Ms. Martje J.W. De Vries Koenders, with professional address at 27, Viale Guido Borghi, I-21025 Comerio, Italy, category A manager;
- Mr. Stefan De Jonghe, with professional address at 27, Viale Guido Borghi, I-21025 Comerio, Italy, category A manager;
- Mr. Joseph Lovechio, with professional address at 27, Viale Guido Borghi, I-21025 Comerio, Italy, category A manager;
- Mr. Tony Andrew Whiteman, with professional address at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager;
- Mr. Iain Macleod, with professional address at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- Mr. Michael Lange, with professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager,

all represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment of the New Shares.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- WEBV: 1,701,164 (one million seven hundred one thousand one hundred sixty-four) shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each;
- WBNV: 39,767 (thirty-nine thousand seven hundred sixty-seven) shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each; and
- WAHC: 199,240 (one hundred ninety-nine thousand two hundred forty) shares, having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

The notary acts that the 1,940,171 (one million nine hundred forty thousand one hundred seventy-one) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5. of the Company's articles of association, so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at EUR 194,017,100 (one hundred ninety-four million seventeen thousand one hundred Euros), divided into 1,940,171 (one million nine hundred forty thousand one hundred seventy-one) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each.”

No other amendment is made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-Devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Whirlpool Europe B.V., une société à responsabilité limitée, organisée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis au Heerbaan 50 - 52, 4817 NL Breda, Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 20082046 («WEBV»);

Whirlpool Belux NV, une société à responsabilité limitée, organisée et existant selon les lois de Belgique, ayant son siège social sis au 3, Nijverheidslaan, B-1853 Strombeek-Bever, Belgique et immatriculée auprès du RCS de Strombeek-Bever sous le numéro 0423.029.569 («WBNV»); et

Whirlpool America Holdings Corp., une société du Delaware ayant son siège social sis au 2711, Centerville Rd., Suite 400, DE 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4135682 («WAHC» ensemble avec WEBV et WBNV, les «Associés»).

Ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, BP 7, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de Whirlpool International Manufacturing S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 79.339.300 EUR (soixante-dix-neuf millions trois cent trente-neuf mille trois cents Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.331 (la «Société»). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Anja Holtz, notaire résidant à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 juin 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 12 juillet 2008 sous le numéro 1722. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire luxembourgeois, en date du 15 janvier 2015 et publié au Mémorial C le 5 mars 2015 sous le numéro 617.

II.- Les 793.393 (sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales, ayant une valeur nominale de 100 EUR (cents Euros) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément en avoir été dûment informés au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 114.677.800 EUR (cent quatorze millions six cent soixante-dix-sept mille huit cents Euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de 79.339.300 EUR (soixante-dix-neuf millions trois cent trente-neuf mille trois cents Euros) à 194.017.100 EUR (cent quatre-vingt-quatorze millions dix-sept mille cent Euros) par l'émission de 1.146.778 (un million cent quarante-six mille sept cent soixante-dix-huit) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de 515.004.200 EUR (cinq cent quinze millions quatre mille deux cents Euros), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Whirlpool Europe B.V. des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés décident de renoncer à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et, en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 114.677.800 EUR (cent quatorze millions six cent soixante-dix-sept mille huit cents Euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de 79.339.300 EUR (soixante-dix-neuf millions trois cent trente-neuf mille trois cents Euros) à 194.017.100 EUR (cent quatre-vingt-quatorze millions dix-sept mille cent Euros) par l'émission de 1.146.778 (un million cent quarante-six mille sept cent soixante-dix-huit) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 515.004.200 EUR (cinq cent quinze millions quatre mille deux cents Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature effectué par WEBV et correspondant à 100% (cent pour cent) des actions émises par la société Whirlpool Italia Holdings S.r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois d'Italie, ayant son siège social sis au 27 Viale Guido Borghi, I-21025 Comerio, Italie, ayant un capital social de 10.000,00 EUR (dix mille Euros) et immatriculée auprès du registre des Sociétés de Varese sous le numéro 03424700122, pour un montant de 629.682.000 EUR (six cent vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-deux mille Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par WEBV des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par le biais de l'Apport.

Souscription - Paiement

WEBV déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement payées par WEBV par le biais de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 629.682.000 EUR (six cent vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-deux mille Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport en date du 14 avril 2016, qui demeurera attachée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée à la Société

Intervention des gérants

Sont intervenus:

- Mme Martje J.W. De Vries Koenders, avec adresse professionnelle au 27, Viale Guido Borghi, I-21025 Comerio, Italie, gérantE de catégorie A;
 - M. Stefan De Jonghe, avec adresse professionnelle au 27, Viale Guido Borghi, I-21025 Comerio, Italie, gérant de catégorie A;
 - M. Joseph Lovechio, avec adresse professionnelle au 27, Viale Guido Borghi, I-21025 Comerio, Italie, gérant de catégorie A;
 - M. Tony Andrew Whiteman, avec adresse professionnelle au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
 - M. Iain Macleod, avec adresse professionnelle au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
 - M. Michael Lange, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,
- tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description et l'évaluation de cet Apport et confirment la validité de la souscription et du paiement des Nouvelles Parts Sociales.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- WEBV: 1.701.164 (un million sept cent un mille cent soixante-quatre) parts sociales, ayant une valeur nominale de 100 EUR (cents Euros) chacune;
- WBNV: 39.767 (trente-neuf mille sept cent soixante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de 100 EUR (cents Euros) chacune; et
- WAHC: 199.240 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante) parts sociales, ayant une valeur nominale de 100 EUR (cents Euros) chacune.

Le notaire reconnaît que les 1.940.171 (un million neuf cent quarante mille cent soixante et onze) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution suivante.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la Société de sorte qu'il devra être lu de la manière suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à 194.017.100 EUR (cent quatre-vingt-quatorze millions dix sept mille cent Euros) divisé en 1.940.171 (un million neuf cent quarante mille cent soixante et onze) parts sociales avec une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, le même jour qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2016. Relation: EAC/2016/9310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016107291/260.

(160078812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Whitewood (Blue) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitewood (Blue) UK S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016107292/11.

(160078989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

VI Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 189.131.

Les statuts coordonnés au 1^{er} avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016107285/11.

(160079465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

VIDA HOLDING S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.375.

Résolutions prises par l'associé unique au siège social le 10 mai 2016

L'Associé unique prend note de la démission de son gérant Mission Bay (Luxembourg) S.à.r.l., RCS B 125 844 et nomme comme gérant Mission Bay Management S.à.r.l., RCS B205 959, demeurant au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

EXUR TRUST

Signature

Référence de publication: 2016107286/15.

(160079054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

VDS Bricks S.A., Vandersanden Bricks S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.109.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 janvier 2016

Les administrateurs de la société ont constaté le décès de Mr Constant Vandersanden, survenu le 1^{er} janvier 2016, et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016107281/14.

(160078646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Vaurigard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 62.003.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2016.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016107282/11.

(160078681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Vectis IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 194.521.

—
Constituée par acte reçu par le notaire Me Paul Bettingen, de résidence à Luxembourg, en date du 30 Janvier 2015, publié au mémorial C n° 806 du 24 Mars 2015.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 Mai 2016

L'assemblée générale prend acte de la démission, avec effet au 4 Mai 2016, de

- Mr Martin Rutledge de sa fonction d'administrateur et de président de la société.

- Mme Audrey Petrini de sa fonction d'administrateur de la société.

- International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat:

- Mr Dominique Audia, demeurant professionnellement à 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg à la fonction d'administrateur et de Président du conseil d'administration de la société.

- Mr Salvatore Metrangolo, demeurant professionnellement à 13 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la société.

- Atdomco S.à r.l. ayant son siège social à 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes de la société.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale de 2018.

Vectis IP S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016107283/24.

(160078761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

VED S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.237.

—
Décision de l'administrateur unique en date du 29 avril 2016

L'administrateur unique de VED S.A. décide de transférer le siège social de la société du 2 rue Marie Curie, L-8049 Strassen au 204 route d'Arlon, L-8010 Strassen et ce à compter du 2 mai 2016.

Strassen, le 29 avril 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016107284/13.

(160078825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Victor Hugo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.196.

—
Extrait rectificatif de la publication L150108277 déposée le 24 juin 2015

Le bilan au 31 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 11 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Mai 2016.

Référence de publication: 2016107273/12.

(160079443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Viking Brands S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 163.694.

—
Décision de l'administrateur unique en date du 29 avril 2016

L'administrateur unique de Viking Brands S.A. décide de transférer le siège social de la société du 2 rue Marie Curie, L-8049 Strassen au 204 route d'Arlon, L-8010 Strassen et ce à compter du 2 mai 2016.

Strassen, le 29 avril 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016107274/13.

(160078824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Vintage 2015 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 197.193.

—
EXTRAIT

Monsieur Hakim Bendriss et Madame Nicole Ramroop ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 28 avril 2016.

Il résulte des résolutions ayant été passées unanimement par les associés de la Société en date du 28 avril 2016 que Monsieur Scott Murray Aitken, demeurant professionnellement au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Monsieur Nicholas Stephen Parkes, demeurant professionnellement au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ont été nommés gérants de la Société avec effet au 28 avril 2016 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Catherine Crowley;
- Scott Murray Aitken; et
- Nicholas Stephen Parkes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016107275/21.

(160078552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Votorantim Re, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 198.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016107278/10.

(160078699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Valueinvest Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.606.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALUEINVEST LUX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2016107280/11.

(160079120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 157.276.

Der Jahresabschluss vom 01/01/2014 bis 31/12/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016107353/10.

(160080458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Allianz Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 37.619.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 28 avril 2016 a:

- actée la fin du mandat de l'administrateur M. Rolphe REDING, 7/10, place de la Gare, L-1616 Luxembourg

- reconduit le mandat d'administrateur de M. Jean-Pascal VIALARON, 16, rue André Gide, F-75015 Paris, pour une période de six ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2022;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016107354/12.

(160080563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 116.816.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107360/11.

(160079987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 116.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107361/10.

(160079988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Antonio Pulcini Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 146.425.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'ANTONIO PULCINI GROUP S.A. tenue le 10 mai 2016 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT S.à.r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société ANTONIO PULCINI GROUP S.A., R.C.S. Luxembourg B 146 425, en date du 2 juin 2009 a été résiliée.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016107362/12.

(160079953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

AF1000 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 4a, Béchelsbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 205.999.

STATUTS

L'an deux mille seize.

Le deux mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Vanessa Alexandra ALVES MOURA, gérante de société, demeurant à L-8809 Arsdorf, 6, an der Hiehl.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente ainsi que le commerce de véhicules.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de AF1000 Consulting S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Greiveldange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Vanessa Alexandra ALVES MOURA, prénommée.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Vanessa Alexandra ALVES MOURA, gérante de société, demeurant à L-8809 Arsdorf, 6, an der Hiehl.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-5427 Greiveldange, 4a, Béchelsbiérg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. A. ALVES MOURA, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 mai 2016. Relation: GAC/2016/3578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107393/112.

(160080034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

AES Structured Finance Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.391.

Par résolutions prises en date du 30 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Joseph D. Glatt, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, États-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission d'Ibrahim Jabri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

4. Nomination de Fabrice Jeusette, avec adresse professionnelle au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016107392/19.

(160080098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Aida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.114.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2016107394/11.

(160080571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Airbikes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.210.

La soussignée Juria Consulting S.A., avec siège social établi à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, vous informe par la présente de sa démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société Airbikes S.A., 20, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite sous le no. RCS Luxembourg: B113210, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Juria Consulting S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016107395/13.

(160079745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Alpazen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.124.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2016 à Luxembourg

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide à l'unanimité de renouveler les mandats comme suit:

Administrateur - catégorie A:

- Mme Françoise BOURELY, rue du Pont 5, CH - 1870 Monthey
- Mr Philippe JACZINSKI, 67, rue Louis de Savoie, CH - 1110 Morges

Administrateurs - catégorie B:

- Mr Noël DIDIER, 44, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg
- Mr Jean-Charles THOUAND 183, rue de Luxembourg, L -8077 Bertrange

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de THE CLOVER, société Anonyme ayant son siège social 6, route d'Arlon, L-8399 Windhof en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2016.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2016107402/24.

(160080032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

Altair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 173.862.

Par décision du Conseil d'administration réuni en date du 20 avril 2016, l'administrateur Monsieur Marc Koeune a été élu à la fonction de Président du Conseil d'administration.

Signature.

Référence de publication: 2016107403/10.

(160079855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

AM International Resorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.083.

In the year two thousand and sixteen, on the third of May.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MULLEN-REAL ESTATE HOLDINGS LLC, a private limited liability company, incorporated and governed by the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, the United States of America, and registered with the Division of Corporation, Secretary of State, State of Delaware, under number 4499037.

The appearing party is hereby represented by Mrs. Colette WOHL, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing person is the sole shareholder of AM INTERNATIONAL RESORTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 141083 (the Company).

That the Company has been incorporated by deed of the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 12th of August 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2232 of September 12, 2008, and which articles of incorporation have never been amended.

The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-), represented by three hundred ten (310) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-three million three hundred forty-nine thousand Euro (EUR 23.349.000.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-) to the amount of twenty-three million three hundred eighty thousand Euro (EUR 23.380.000.-), by way of issuance of two hundred thirty-three thousand four hundred ninety (233.490) new shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the two hundred thirty-three thousand four hundred ninety (233.490) newly issued shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) consisting in a certain, liquid and due claim, and to fully pay them up by totally waiving its certain, liquid and due claim against the company by the conversion into capital of the said claim up to the amount of twenty-three million three hundred forty-nine thousand Euro (EUR 23.349.000.-).

The existence of the said claim results from a statement dated May 2, 2016 and an interim balance sheet dated April 30, 2016,

which documents, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the officiating notary, remains attached to the present deed, to be registered with it.

The sole shareholder, here represented as aforementioned, certifies and states that by the conversion into capital of the said claim, its claim against the company is paid off up to the amount of twenty-three million three hundred forty-nine thousand Euro (EUR 23.349.000.-).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association to give it the following reading:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-three million three hundred eighty thousand Euro (EUR 23.380.000.-), represented by two hundred thirty-three thousand eight hundred (233.800) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company to reflect the above changes and resolves to authorise and empower any manager of the Company, each acting individually, to record on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le trois mai.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MULLEN-REAL ESTATE HOLDINGS LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, les Etats-Unis d'Amérique, et inscrite au «Division of Corporation, Secretary of State, State of Delaware» sous le numéro 4499037.

Laquelle comparante est ici représentée par Madame Colette WOHL, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée AM INTERNATIONAL RESORTS S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141083 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2232 du 12 septembre 2008, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

Ensuite, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-trois millions trois cent quarante-neuf mille Euros (23.349.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-) au montant de vingt-trois millions trois cent quatre-vingt mille Euros (EUR 23.380.000.-) par l'émission de deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix (233.490) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

Souscription - Payement

Sur ce,

l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix (233.490) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune par un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en une créance certaine, liquide et exigible, et les libère intégralement moyennant renonciation totale par l'Associée unique à sa créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient envers la société à concurrence du montant de vingt-trois millions trois cent quarante-neuf mille Euros (23.349.000.-) par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

L'existence de la prédite créance résulte d'une déclaration datée du 2 mai 2016 et d'un bilan intérimaire daté au 30 avril 2016,

lesquels documents, après avoir été signés ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

L'Associée unique, représentée comme dit ci-avant, reconnaît et déclare que par la conversion en capital sa créance à l'égard de la société se trouve éteinte jusqu'à concurrence du montant de vingt-trois millions trois cent quarante-neuf mille Euros (23.349.000.-).

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-trois millions trois cent quatre-vingt mille Euros (EUR 23.380.000.-), représenté par deux cent trente-trois mille huit cents (233.800) parts sociales de cent Euros (EUR 100.-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour inscrire sur le registre des associés, pour le compte de la Société, les parts sociales nouvellement émises.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de la partie comparante précitée, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'à la demande de ladite partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire au mandataire de la partie comparante, celui-ci signe le présent acte original avec nous, notaire.

Signé: C. WOHL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 mai 2016. Relation: GAC/2016/3587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107405/130.

(160080819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

**Publity Artecom Ismaning S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 6 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.838.

In the year two thousand sixteen, on the sixth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Publity Real Estate Opportunity Services, a private public limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of four hundred and eight thousand euro (EUR 408,000.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.131;

here represented by Peter-Jan Smet, Advocaat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Leipzig, on 6 April 2016.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of Luxembourg Investment Company 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191.838, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette,

Grand Duchy of Luxembourg on 31 October 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3728 on 5 December 2014 (hereinafter the “Company”).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, declared having waived any notice requirement and deliberated on the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company from “Luxembourg Investment Company 6 S.à r.l.” to “Publity Artecom Ismaning S.à r.l.”;

2. Restatement of article 2 of the articles of association of the Company (the “Articles”) that shall now be stated as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

3. Full restatement of the Articles and subsequent renumbering of the Articles; and

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to “Publity Artecom Ismaning, S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 2 of the Articles that shall now read as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate, and renumber, the Articles so as to read as follows:

Art. 1. Definition. As used in the present Articles, the terms defined below have the following respective meanings:

«Articles»	means the present articles of association of the Company.
«Board»	means the board of managers of the Company.
«Business Day»	means any day (other than a Saturday or Sunday) when banks in New York, London, Frankfurt and Luxembourg are open for the transaction of normal business.
«Class A Manager»	has the meaning ascribed to it in article 14.
«Class B Manager»	has the meaning ascribed to it in article 14.
«Class C Manager»	has the meaning ascribed to it in article 14.
«Company»	means Publity Artecom Ismaning, S.à r.l. as described in article 2.

«Law»	means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
«Manager»	means a manager of the Company.
«Major Decision»	means a decision which requires the unanimous Board approval in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.
«Share»	means any share issued by the Company in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement, as the case may be.
«Shareholder»	means a shareholder of the Company and references to the “Shareholders” shall be construed as reference to the “Sole Shareholder” when the Company has a sole shareholder.
«Shareholders Agreement»	means any shareholders agreement which may be entered into, as the case may be, between the Shareholders from time to time (if any).

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 2. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Publity Artemcom Ismaning, S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

5.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, each Share having such rights and obligations as set out in these Articles and in any Shareholders Agreement.

6.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Board.

6.3 The Company may redeem its own Shares subject to and in accordance with the Law and any Shareholders Agreement including, for the avoidance of doubt, in view of distributions to its Shareholders.

6.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The Shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, the Shares are freely transferable among Shareholders.

8.4 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, inter vivos, the Shares may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. The Board shall not register any transfer of Shares in the Company's share register if such transfer of Shares is not made in accordance with the relevant provisions of any Shareholders Agreement.

8.5 Any transfer of Shares in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement, as applicable, shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.6 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased Shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 9. Collective decisions of the Shareholders.

9.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles as well as by the Shareholders Agreement.

9.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns and shall act in accordance with the Law, the Articles and the Shareholders Agreement.

9.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Art. 10. General meetings of Shareholders.

10.1 In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one general meeting of Shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

10.2 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and casts its vote in writing.

10.3 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any other similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

11.2 Save for a higher majority provided in the Articles or by the Law or by the Shareholders Agreement, collective decisions of the Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the Shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

11.3 Any decision relating to certain matters determined in accordance with the Shareholders Agreement shall require the vote in favour of each Shareholder at a general meeting of the Shareholders properly convened and held.

11.4 If the Shareholders are unable to arrive at an unanimous decision on a certain matters that may be covered by the Shareholders Agreement, then a deadlock shall be deemed to have occurred (a “Deadlock”). Whenever a Deadlock is deemed to have occurred, each Shareholder is bound to observe any Deadlock procedure that may be agree between the Shareholders in the Shareholders Agreement.

Art. 12. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 13. Amendment to the articles of association. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least, unless a higher majority is provided for in the Shareholders Agreement.

D. Management**Art. 14. Powers of the sole Manager - Composition and powers of the Board - Appointment of the sole Manager or the Board.**

14.1 The Company is managed by one or more manager(s) (each a “Manager”) appointed by a resolution of the Shareholders. In case of one Manager, she/he/it will be referred to as the sole Manager. In case of plurality of Managers, they will constitute the Board.

14.2 In case of plurality of Managers, the Company is managed by a Board appointed by the general meeting of the Shareholders, and which may be composed of one (1) or more class A managers (the “Class A Managers”) and/or one (1) or more class B managers (the “Class B Managers”) and/or one (1) or more class C managers (the “Class C Managers”), appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.

14.3 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term sole Manager is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the Board used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Manager.

14.4 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers need not be Shareholders. They are appointed by the general meeting of the Shareholders that determines the term of their office and remuneration and should generally be professionally resident in Luxembourg. Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

14.5 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law, by these Articles or the Shareholders Agreement, as the case may be, to the general meeting of Shareholders.

14.6 The Board may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

14.7 The Board shall determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 15. Vacancy in the office of a Manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole Manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of Shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the Board.

16.1 Meetings of the Board shall be properly convened, minuted and held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than quarterly, at such times and at a place outside of the United Kingdom and Germany as may be determined by the Board and, in any event not less than once a year at the registered office of the Company.

16.2 No meeting of the Board shall ordinarily be convened on less than five (5) Business Days’ notice, but a meeting of the Board may be convened by giving not less than six (6) hours’ notice if, the interests of the Company would in the opinion of a Class A Manager, be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such

meeting of the Board were not dealt with as a matter of urgency, or if all the Managers agree. Any notice of a Board meeting shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

16.3 No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a Board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

Art. 17. Conduct of meetings of the Board.

17.1 The Board may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. In the case of a tie, the chairman does not have a casting vote at any meeting of the Board.

17.2 Subject to the provisions of article 17.3 below, the Board may deliberate and act validly only if (a) at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board and (b) (i) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented; or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager are present or represented.

17.3 Notwithstanding any provision to the contrary in the Law or the Articles, to be quorate a majority of the Managers attending any meeting of the Board must be physically present in Luxembourg.

17.4 Subject to the Major Decisions, the Board shall decide on matters by simple majority vote of the Managers present or represented and each Manager shall have one (1) vote at any meeting of the Board.

17.5 Subject to the Shareholders Agreement, any Manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

17.6 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 18. Minutes of the meeting of the Board; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iv) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.

18.2 Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole Manager or, (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signature of two (2) Class B Managers or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or, (iv) by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the Board, as the case may be.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the 31 December.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

22.6 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The Board may decide, subject to the provisions set forth in the Shareholders Agreement, to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 4.2 of the Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Subject to the provisions of the Law and the Shareholders Agreement, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined by a Shareholder Agreement, if any, and in accordance with the Law.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,200.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le six avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Publity Real Estate Opportunity Services, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, avec un capital social de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000,-) dont le siège social se situe à 6, rue

Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.131;

ici représentée par Peter-Jan Smet, Advocaat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Leipzig, le 6 avril 2016.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de Luxembourg Investment Company 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L -2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.838 constituée selon acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 31 octobre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3728 en date du 5 décembre 2014 (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, ayant déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de nom de la Société de «Luxembourg Investment Company 6 S.à r.l.» en «Publity Artecom Ismaning S.à r.l.»;

2. Refonte de l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts») qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également avoir pour objet social l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour principale activité l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

3. Refonte complète des Statuts et renumérotation subséquente des Statuts; et

4. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «Publity Artecom Ismaning, S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de refondre l'article 2 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également avoir pour objet social l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour principale activité l'acquisition, le développement, promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de refondre entièrement et de renuméroter les Statuts qui seront désormais lus comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, les termes définis ci-dessous auront la signification respective suivante:

«Associés»	désigne un associé de la Société et la référence aux «Associés» doit être comprise comme la référence à l'Associé Unique lorsque la Société a un associé unique.
«Conseil»	désigne le conseil de gérance de la Société.
«Décisions Majeures»	désigne une décision qui requiert l'accord unanime du Conseil en conformité avec les Statuts et le Pacte d'Associés.
«Gérant»	désigne tout Gérant de Classe A, Gérant de Classe B ou Gérant de Classe C de la Société, le cas échéant.
«Gérant de Classe A»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe B»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe C»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Jour Ouvré»	désigne tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques de New York, Londres, Francfort, et Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes.
«Loi»	désigne la loi datant du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
«Pacte d'Associés»	désigne tout pacte d'associés qui pourrait être mis en place, le cas échéant, entre les Associés, à tout moment.
«Part Sociale»	désigne toute part sociale émise par la Société en accord avec les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant.
«Société»	désigne Publiity Artecom Ismaning, S.à r.l. telle que définie à l'article 2.
«Statuts»	désigne les présents statuts de la Société.

A. Nom - Objet social - Durée - Siège social

Art. 2. Nom - Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Publiity Artecom Ismaning, S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de même que les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2 La Société peut également avoir pour objet social l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour principale activité l'acquisition, le développement, promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

3.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

5.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

5.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales d'un euro (EUR 1.-) chacune, chaque Part Sociale ayant des droits et obligations tels que définis dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés.

6.2 Outre le capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale. Le montant du compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil.

6.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi et de tout Pacte d'Associés, incluant, pour éviter tout doute, le rachat en vue de sa distribution aux Associés.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) Associés.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des Parts Sociales - Transfert de Parts Sociales.

8.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

8.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les Associés représentant une majorité des trois quarts du capital social. Le Conseil ne pourra enregistrer aucune cession de Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société si ladite cession de Parts Sociales n'est pas effectuée en accord avec les dispositions applicables de tout Pacte d'Associés.

8.5 Toute cession de Parts Sociales, en accord avec la Loi, les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant, est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel Associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les Associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'Associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 9. Décisions collectives des Associés.

9.1 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les Statuts, ainsi que par le Pacte d'Associés.

9.2 Chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient, et devra agir conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

9.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des Associés, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.4 En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et par ces Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

Art. 10. Assemblées générales des Associés.

10.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale des Associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'Associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

10.2 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé peut recevoir le texte des résolutions devant être prises et exprimer son vote par écrit.

10.3 Un Associés peut être représenté lors de l'assemblée générale des Associés en nommant par écrit (ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas nécessairement à être un Associé.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque Associé possède un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les Statuts, la Loi ou par le Pacte d'Associés, les décisions collectives des Associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.3 Toute décision relative à certaines matières déterminées en conformité avec le Pacte d'Associés requièrent un vote positif de la part de chaque Associés lors d'une assemblée générale des Associés de la Société dûment convoquée et tenue.

11.4 Si les Associés ne sont pas en mesure d'aboutir à un vote unanime relativement à certaines matières qui sont couvertes par le Pacte d'Associés, alors la situation sera celle d'une impasse (une «Impasse»). Lorsque survient une Impasse, chaque Associé sera tenu de respecter toute procédure d'Impasse qui aura été approuvée par les Associés dans le Pacte d'Associés.

Art. 12. Changement de nationalité. Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec leur consentement unanime.

Art. 13. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord de (i) la majorité des Associés (ii) représentant les trois quarts du capital social au moins à moins qu'une majorité plus stricte ne soit requise dans le Pacte d'Associés.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du Gérant unique - Composition et pouvoirs du Conseil - Nomination du Gérant unique du Conseil.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) (chacun, un «Gérant») nommé par une résolution des Associés. Dans le cas d'un Gérant unique, il/elle sera désigné(e) comme Gérant unique. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent le Conseil.

14.2 En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil nommé par l'assemblée générale des Associés, et qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe C (les «Gérants de Classe C») désignés par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.

14.3 Lorsque la Société est gérée par un Gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme Gérant unique n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au Conseil dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au Gérant unique.

14.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants ne sont pas nécessairement des Associés. Ils sont nommés par une assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et de leur rémunération et devront en principe professionnellement résider au Luxembourg. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des Associés.

14.5 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les Statuts ou par le Pacte d'Associés, le cas échéant, à l'assemblée générale des Associés.

14.6 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

14.7 Le Conseil devra déterminer les responsabilités, la rémunération (le cas échéant), et la durée de la période de représentation du mandataire et toute autre condition relative à son mandat.

Art. 15. Vacance d'un poste de Gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être comblée de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un Gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des Associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du Conseil.

16.1 Les réunions du Conseil devront être convoquées dans les règles, retranscrites dans des procès-verbaux et à chaque fois tenues au moment déterminé par le Conseil et au moins tous les trimestres dans un lieu à l'extérieur du Royaume-Uni et de l'Allemagne tel que déterminé par le Conseil et, dans tous les cas, au moins une fois par an au siège social de la Société

16.2 Aucune réunion du Conseil ne pourra sans tenir une convocation préalable d'au moins cinq (5) Jours Ouvrés, toutefois, le Conseil peut être convoqué en tenant une convocation préalable d'au moins six (6) heures si les intérêts de la Société, selon l'avis d'un Gérant de Classe A, risquent d'être défavorablement impactés si le sujet dont il doit être traité lors de la réunion du Conseil n'était pas discuté en urgence, ou si tous les Gérants l'acceptent. Toute convocation du Conseil doit comprendre l'ordre du jour identifiant, de façon raisonnablement précise, les sujets sur lesquels il doit être débattu lors de la réunion, ainsi que les copies de tous les documents devant être discutés lors de la réunion.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les Gérants sont présents ou représentés à un Conseil et renonce aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées par tous les membres du Conseil.

Art. 17. Conduite des réunions du Conseil.

17.1 Le Conseil peut élire parmi ses membres un président du Conseil. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être un Gérant et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil. En cas d'égalité des votes, le président du Conseil ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.2 Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le Conseil ne peut valablement délibérer que si (a) au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil et (b) (i) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés; ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C sont présents ou représentés.

17.3 Nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, afin de respecter le quorum, une majorité des Gérants présents à la réunion du Conseil doivent être physiquement présents au Grand-Duché de Luxembourg.

17.4 Sous réserve des Décisions Majeures, le Conseil prend les décisions à la majorité simple des votes des Gérants présents ou représentés et chaque Gérant dispose d'une (1) voix lors de toute réunion du Conseil.

17.5 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'identifier, s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne lors de ladite réunion.

17.6 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valides et auront la même valeur que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. De telles signatures devront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et devront être attestées par un original ou par télégramme, télex, facsimilé, ou e-mail.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil - Procès-verbaux des décisions du Gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iv) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C.

18.2 Les décisions du Gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le Gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte devront être signés par le Gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B, ou (iii) lorsqu'un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C, ou (iv) par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil, selon le cas.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des Associés doit désigner le(s) commissaire(s) et déterminer la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

22.6 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les distributions aux Associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le Conseil peut décider, sous réserve de respecter les dispositions du Pacte d'Associés, de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les Statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés conformément à la Loi, aux Statuts, et au Pacte d'Associés.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 4.2 des Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Conformément aux dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les Associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les Statuts, sera déterminé le cas échéant par un Pacte d'Associés et en conformité avec la Loi.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à EUR 2.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.- J. SMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12145. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101214/705.

(160072482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103698/9.

(160073962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

LEN FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.031.

L'an deux mille seize, le deuxième jour du mois de mai;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société "LEN FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.031., (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 29 mars 2011, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

La Présidente désigne Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien DEMELIERMOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Monsieur Léopold EKWA NGALLE en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur");
- 4 Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Léopold EKWA NGALLE, né le 27 juillet 1955 à Doula (Cameroun) et demeurant à CAM-3629 DOUALA, 286 rue de l'hôpital, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour accomplir son mandat, en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des bonis de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent quarante euros (€ 940.-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GRUNDHEBER, J. DEMELIERMOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 mai 2016. 2LAC/2016/9576. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108716/89.

(160081213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Altice Entertainment News & Sport S.A., Société Anonyme,

(anc. Altice Entertainment & Sport S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 février 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016107404/13.

(160079566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

SOCO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 150.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 mai 2016.

Référence de publication: 2016103701/10.

(160075279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.
